

Procès verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2024

La séance a été ouverte par Mme la Maire Sandrine ROUX à 20h30.

Annie PAGE est désignée secrétaire de séance. Les votes seront réalisés à main levée.

Présents : Romain BAYOUT, Colette BERAUD, Pascal COMBRE, Nicolas MATHIEU, Nicolas PORTAL, Julien VIZADE (à partir de 20h45),

Excusés / Absents: Hervé VISSAC, Arnaud TESTUD, Véronique LEBRETON qui donne son pouvoir à Sandrine ROUX

1. Validation du PV de la séance précédente :

VOTE : 7 POUR / 7

2. Révision des coûts horaires des agents techniques , du matériel et des taux d'augmentation des loyers

Les coûts horaires des agents et du matériel n'ont pas été révisés depuis 2 ans. Ces coûts sont évalués pour les besoins de facturation ou calculer le montant des travaux en régie pour récupérer le FCTVA (ce qui n'existe plus depuis 2ans). Cette année, les agents sont intervenus sur la commune de Saint Julien pour 1 éboulement, passer le broyeur et l'épareuse.

Pour le matériel :

- camion	16.10 €	- tracteur attelé	52.10 €
- tracteur	48.62 €	- bétonnière	04.42 €
- tractopelle	57.32 €	- tondeuse	32.94 €

Ce coût moyen sera revalorisé chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE ; 2.3 % en juillet 2024.

Le coût moyen du personnel technique communal appliqué pour l'année est de 24.42 € / heure. Ce coût sera revalorisé chaque année selon les barèmes de la Fonction Publique Territoriale.

Les loyers des logements communaux sont indexés sur le taux communiqué par l'INSEE. Il était pour 2023 et 2024 de l'ordre de 3.4% proportionnelle à l'inflation.

L'augmentation devient considérable sur les budgets des locataires, le conseil décide donc de ne pas l'appliquer pour les loyers de l'année 2025 (gel des loyers) et décidera fin 2025 du taux qui sera généré en 2026.

Présence de Julien VIZADE à partir de cette délibération

VOTE : 8 POUR / 8

3. Réception de paiement pour coupe de bois à la Gravière

Afin de sécuriser, aussi bien que possible, l'aire naturelle de camping de la gravière, en évitant des accidents dus aux chutes de branches, 15 lots de bois ont été coupés et mis à la disposition des habitants qui en ont fait la demande moyennant la somme de 15 euros.

Mme la Maire demande le vote du conseil municipal afin de passer ces titres sur le BP de la commune en 2024 au compte 7023 (menus produits forestiers).

VOTE : 8 POUR / 8

4. Décision modificative BP 2024 « atelier relais boulangerie »

La vente du camion de boulangerie aux nouveaux commerçants en 2024, fait l'objet d'une décision modificative technique, d'opération d'ordre pour être prise en charge dans le budget 2024.

FD	CH 011	c/ 61558	-6 400.00 €	FR	c/775	0 €
				FR	c/773	-6 400.00 €
ID	CH 001		0 €			
ID	CH21	c/21318	1 712.95 €			

VOTE : 8 POUR / 8

5. Décision modificative BP 2024 « assainissement » :

L'assainissement du bâtiment de la gare était auparavant facturé aux établissements ATC Clermont Ferrand qui en étaient propriétaires. Depuis 2 ans la facture n'était plus payée car elle aurait dû être adressée à la SNCF à qui ce bâtiment appartient désormais. Il convient donc d'annuler ces 2 factures impayées pour les refacturer au nouveau propriétaire.

Pour ce faire, il y a lieu de prendre la DM suivante :

FD c/673 + 40 €

FR c/70611 + 40 €

VOTE : 8 POUR / 8

6. Plans de financements détaillés pour les travaux au n°7 cour de l'abbaye (logement et local):

Depuis le départ du dernier locataire, le conseil municipal a travaillé sur le projet de rénovation du 7 cour de l'Abbaye. Les deux niveaux seront remis à neuf avec une réserve de surface sur le rez de chaussée pour du stockage de matériel associatif.

Le plan de financement se décompose ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE EN € HT

LEADER : dossier N° 00243268 LOCAL DE STOCKAGE

	DEPENSES	RECETTES	
CARRELAGE : DOMAISON TOURETTE MOD	1 579.65 €	LEADER-AURA	8 145.23 €
CARRELAGE : DOMAISON MAT ROUCHY	1 189.08 €		
PLATRERIE PEINTURE : HABITAT MULTI TRAVAUX MULLERCK	5 328.78 €		
ELECTRICITE : CHOPY	820.00 €	autofinancement	12 217.86 €
MENUISERIE CHARPENTE : VALENTIN	10 137.90 €		
PLOMBERIE : GIGNAC			
MEUBLES : GEDIMAT : CUISINE			
MEUBLES : GEDIMAT : SDB			
DEPENSES IMPREVUES	1 307.68 €		
TOTAL	20 363.09 €	TOTAL	20 363.09 €

PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire EN € HT

LEADER : dossier N° 00243212 **LOGEMENT LOCATIF**

DEPENSES		RECETTES	
CARRELAGE : DOMAISON MO	2 293.65 €	LEADER-AURA	30 000.00 €
CARRELAGE : DOMAISON MAT ROUCHY	2 874.24 €		
PLATRERIE PEINTURE : HABITAT MULTI TRAVAUX MULLERCK	30 625.38 €		
ELECTRICITE : CHOPY	11 084.00 €	autofinancement	53 029.07 €
MENUISERIE CHARPENTE : VALENTIN logement	14 957.05 €		
MENUISERIE CHARPENTE : VALENTIN conduit de cheminée	2 726.36 €		
PLOMBERIE : GIGNAC	6 475.00 €		
MEUBLES : GEDIMAT : CUISINE	1 690.65 €		
MEUBLES : GEDIMAT : SDB	278.34 €		
DEPENSES IMPREVUES	10 024.40 €		
TOTAL	83 029.07 €	TOTAL	83 029.07 €

VOTE : 8 POUR / 8

7. Rétrocession d'une case du columbarium

Madame Simone DELFOLIE, propriétaire d'une case du columbarium, désire changer cette case vide par un emplacement dans le cimetière. Le conseil n'y voit pas d'opposition et autorise madame le maire à signer l'acte de rétrocession N° 5C1 à la commune et le nouvel acte d'achat pour la même somme (500 €) de la concession N° 2N199.

VOTE : 8 POUR / 8



Annie PAGE

